

RÉMY RICHAT

SUPPLÉMENT NO 7 À L'HISTOIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DU LIEU

NAISSANCE, VIE ET
MORT D'UN HAMEAU -
LE PRE-JENTET.



ÉDITIONS LE PÈLERIN

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"
NO 39

REMY ROCHAT

SUPPLEMENT NO 7 A L'HISTOIRE DE LA COMMUNAUTE DU LIEU

1995

Publié à l'occasion du 600e anniversaire de la commune
qui sera célébré
en juin 1996

NAISSANCE, VIE ET MORT D'UN HAMEAU - LE PRE-JENTET



- Diable de sablier!
Voilà quinze jours
que je sèche et
me dessèche dessus!

EDITIONS LE PELERIN

1995

27. Auguste Piguet Le travail du bois, ses emplois dans d'autres industries, 1986.
28. H. Rennefahrt La commune du Chenit au XVIIIe siècle, 1987.
29. Eugène Rochaz Ma famille, tome premier: "Une famille", 1987.
30. Eugène Rochaz Ma famille, tome second: "Une maison", 1988.
31. A paraître.
32. Auteurs, chroniqueurs et simples scribes des temps passés LA DECADE PRODIGIEUSE, ou comment se nourrissent Messieurs les arbitres et les députés des trois communes de la Vallée du 22 juillet au 2 août 1768.
33. Rémy Rochat Supplément no 1 à l'histoire de la communauté du Lieu, publié à l'occasion du 600e anniversaire de la commune qui sera célébré en juin 1996: méthodes, listages, actes, 1995.
34. Rémy Rochat Supplément no 2: population, 1995.
35. Rémy Rochat Supplément no 3: population - artisanat - industrie - 1995.
36. Rémy Rochat Supplément no 4: population II - cadastre - 1995.
37. Rémy Rochat Supplément no 5: complément à l'historique général, 1995.
38. Divers Supplément no 6: choisir des armoiries.
39. Rémy Rochat Supplément no 7: naissance, vie et mort d'un hameau - le Pré-Jentet - 1995.

Cette brochure a été tirée à 50 exemplaires, non numérotés.

La couverture est une composition à partir d'une gravure de Bourgeois et d'une autre de Pierre Aubert.

Cette brochure a été imprimée aux Charbonnières en novembre 1995.



- Allez les gars,
activez-vous,
si vous voulez
qu'on puisse ha-
biter ce Pré-
Jentet le mois
prochain!
Et ne me dites-
pas que le coin
ne vous plaît
pas, c'est le
plus beau de la
Vallée.

Histoire abrégée, devrait-on dire. Qui peut avoir la prétention d'épuiser le sujet ? Cependant, avec les quelques éléments que nous avons pu découvrir lors de nos recherches pour la rédaction de l'histoire de la communauté du Lieu, nous ferons déjà quelques pas vers une reconstitution de la vie de ce petit hameau. Que nous avons tenu à faire, d'une part parce qu'il n'y a aucune probabilité qu'un autre s'attelle à cette tâche, d'autre part parce qu'il n'est pas certain que nous y revenions nous-même. Et mieux vaut encore une histoire lacunaire que pas d'histoire du tout, et qu'aucun élément ne puisse faire croire qu'il y eut là-haut colonie humaine peut-être un siècle et demi.

La naissance, la vie et la mort de ce hameau nous rappelle avec émotion en raccourci la destinée de toute société humaine. Pleine activité, et puis un jour la fin, dont les raisons peuvent être multiples, changements climatiques ou autres catastrophes naturelles, épidémies, guerres, le plus souvent causes simplement économiques ou sociales. Et puis ces ruines qui rapidement à leur tour sont rongées par le temps dont l'oeuvre de destruction est inexorable, quand ce n'est pas simplement emportées par l'homme qui reconstruit ailleurs et trouve là des matériaux bon marché. Les ruines servent souvent de carrière pour les nouvelles bâtisses.

On trouvera dans la commune le même phénomène de naissance puis d'abandon à Fontaine aux Allemands, hameau pourtant infiniment plus peuplé, avec un maximum de 124 habitants en 1739, époque même où le Pré-Jentet semblait corps et âmes. Cette désertification de Fontaine aux Allemands n'intervint pourtant qu'un siècle et demi plus tard, dans la deuxième moitié du XIXe siècle, avec une fin définitive au début du XXe siècle où ce hameau, qui connut une organisation administrative semblable aux grands villages, fut rattaché à celui du Lieu en 1939.

Des champs de ces hameaux dès lors délaissés, on en fit des pâturages. Au Pré-Jentet intervint Philippe-Etienne Rochat du Pont, assesseur baillival de Romainmôtier qui racheta de larges portions de ce territoire en 1727 pour construire une fruitière neuve dix ans plus tard, en 1737. A Fontaine aux Allemands, ce fut la commune elle-même qui racheta les terrains laissés

vaccants et avec lesquels elle constitua une part importante de son patrimoine alpestre.

-3-

Lointaine et nostalgique histoire du Pré-Jentet. Ce fut là une des dernières zones de notre commune à être défrichée et habitée vu son éloignement des grandes colonies humaines, sa situation relativement peu favorable, combe transversale étroite et froide où le soleil l'hiver ne se montre que peu. Et ce fut pourtant une des premières zones de la commune à connaître le phénomène de reflux et d'abandon. Les habitants délaissèrent cette zone ingrate pour des ailleurs plus accueillants, le Séchey par exemple, où une collectivité mieux organisée permettait de parer dans une certaine mesure aux difficultés de l'existence. La vie là-haut peut être connue, elle n'est guère différente de celle du bas dans ses grandes lignes, si ce n'est qu'elle est plus dure encore, à la limite du tenable.

Quatre à cinq maisons bâties après 1600. A cette date il n'y a encore que forêts et pâturages, quelques prés d'où l'appellation de Pré-Jentet. Le nom pose problème. Jentet ne figure sur aucun document. S'agit-il d'un premier défricheur qui aurait précédé les gens du coin qui prendraient bientôt la relève?

Là-bas c'est le travail rude d'une agriculture de montagne - altitude de 1150 à 1200 mètres environ - où pourtant l'on arrive à labourer, semer et récolter l'orge et l'avoine nécessaires à ses besoins alimentaires, ce qui constitue un véritable exploit. L'éloignement doit y être ressenti de manière aiguë. Pas d'église, pas même le bruit des cloches au lointain, ou seulement quand les courants portent, c'est-à-dire quand souffle le foehn qui chasse les bruits du bas vers le haut, ce qui est assez rare. Quoique l'air du soir porte mieux que celui du jour. Pas de cimetière. Pour enterrer ses morts, il faut aller au Lieu. Comme pour tout. Un va-et-vient incessant pour les actes essentiels de la vie, économique, sociale ou religieuse. Mais peut-être qu'on en a pris l'habitude et que cela pèse moins qu'on ne pourrait le croire ? On ne sait pas. Par contre la présence est forte et primordiale du grand chemin de Bourgogne qui passe près des maisons et dont la fréquentation est régulière, tant pour les marchandises venues de Bourgogne que bientôt pour les fromages fabriqués sur des dizaines d'alpages

de part et d'autre de la frontière. Tout cela offre diversion. -4-
Il est même possible que le hameau n'a pu se construire et se développer que grâce à la proximité de ce chemin que l'on avait déjà signalé en 1396, soit 2 à 3 siècles plus tôt:

"Secondement parce qu'ils gardent les passages par lesquels on vient de Bourgogne par le dit village du Lieu" 1.

Trait d'union remarquable d'avec les deux côtés de la montagne ouvert et fréquenté même peut-être une partie de l'hiver. Mais ce chemin, tout utile qu'il soit, n'empêche en rien les difficultés relatives au climat et qu'il faut affronter de face.

D'école on n'en a pas. Les enfants de la région auront-ils seulement été instruits alors même que dans les gros hameaux du bas l'instruction reste rudimentaire ? Par conséquent il est à supposer que beaucoup de ces gens ne surent ni lire ni écrire. Et que si certains surmontèrent cet handicap, ce ne fut que grâce à leur volonté propre, sans qu'il n'y ait eu aucun enseignement officiel.

L'aventure là-bas en fait commence au milieu du XVI^e siècle où l'on défriche, ce que l'on fait aussi d'ailleurs en bien d'autres zones de la commune. La population s'est développée. On a besoin de nouvelles terres. D'autant plus que les Rochat, arrivés à l'Abbaye en 1480, ont pris rapidement possession de toute la zone des Charbonnières où ils se sont établis. S'il y avait trop de surface au XV^e siècle, années sombres où la population régressa dans des proportions inquiétantes, par contre une nette reprise démographique se fait sentir au XVI^e siècle. Il faut de nouveaux espaces. On défriche en périphérie où l'on s'établit: au Séchey, en Combenoire, au Chenit déjà. On monte sur les hauts où l'on fait de même: à Fontaine aux Allemands, à la Frasse, aux Plainoz peut-être, et bien sûr aux Esserts et au Pré-Jentet.

Un autre lieu situé en amont de la combe du Pré-Jentet mérite que l'on s'y attarde. Il s'agit des Champs-Charbonnets, autrefois sur territoire suisse, dès lors, par rectification de frontière, perdu pour nous. Défriché et habité. Malheureusement

1. Chartrier De Crez, ACChenit.

aucun document ne nous permet de dire dans quelles conditions. -5-
Lucien Reymond quant à lui dit simplement ceci:

Les Champs-Charbonnet tirent leur nom d'un Jean Cusin, surnommé Charbonnet, qui y habitait en 1648, dans l'abornement qui eut lieu alors avec l'Espagne, cette propriété fut reconnue

comme Suisse, mais, ayant passé plus tard dans les mains d'un habitant de Mouthe, elle fut annexée au territoire français lors des abornements postérieurs qui ont eu lieu. De là vient cette enclave dans la forêt du Risoux. 1.

Et qui précise pour le hameau qui nous intéresse:

Le Pré-Jantet a été, dès une époque très ancienne, habité par les Lugin et a été le berceau de cette famille. on y voit encore les masures de cinq maisons et les traces de champs qui ont dû être cultivés par bien

des générations. Les Lugin ont abandonné ces propriétés vers l'an 1745 et se sont, le plus grand nombre, établis au Séchay. Ce nom du Pré-Jantet paraît être antérieur aux Lugin et être celui d'un ancien propriétaire. 2.

Les relations entre le Pré-Jantet et les Champs-Charbonnet durent être nombreuses et variées autrefois. On devait selon toutes probabilités, si près les uns des autres, à moins d'un kilomètre (voir carte), se porter aide et assistance.

En fait le terme de Pré-Jantet, variantes: Jantet, Gentet, apparaît pour la première fois dans les reconnaissances de 1600 3. Quatre à cinq de celles-ci, reproduites en fin de brochure, le citent. Désigné souvent de la façon suivante:

"Situé au confin et montagne du Lieu, en la montagne du Rizo, auprès le pré appelé le pré à Jantet".

Celui-ci possédé par la commune suite à l'abergement général qui lui fut fait par LL.EE. le 20 juillet 1543 de pratiquement l'entier du territoire de la Vallée, mis à part la zone orientale de l'Orbe demeurée aux mains des communes de plaine 4.

Commune qui le revendra, en deux fois principalement, soit en 1563 et en 1583 à:

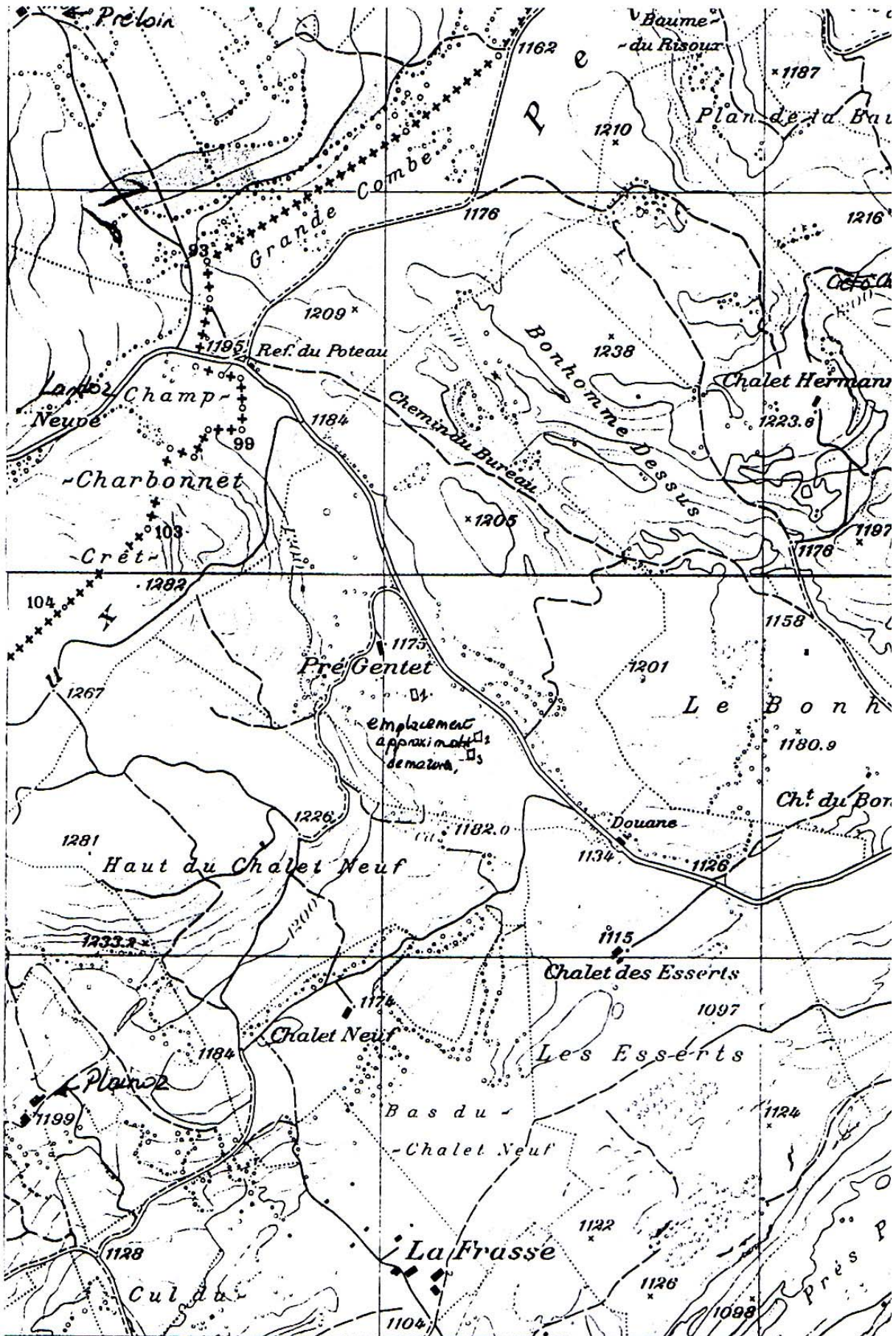
- * Claude et Jean Reymond frères
- * Abel Reymond
- * Guillaume Guignard
- * Claude Perriaud dict Musy
- * Nicolas Lugin

1. Lucien Reymond, Notice de 1887, p. 80.

2. Lucien Reymond, idem, pp. 79 et 80.

3. Copies d'Auguste Figuet, ACL, XBA 3.

4. Voir Gingins, AALJ, p. 384, document LXXII: "Abergement de toutes les joux, Praz-rodet, bois, places et paquiers, à l'occident et à l'orient de la rivière de l'Orbe, etc., dans la vallée du Lac-de-Joux fait par LL.EE. de Berne, à la communauté du Lieu, et, en partie, aux communautés de Bursine et de Burtigny.



Terres possédées en 1600, par héritage ou par rachat:

-7-

* Jehan fils de Claude Reymond du Lieu en partie avec Joseph Reymond et ses codiviseurs soit Bastian et Guillaume ses frères

* Jehan fils de Pierre Lugrin dict Rod (ou Perrod)

* Claude Perriaud dict Musy

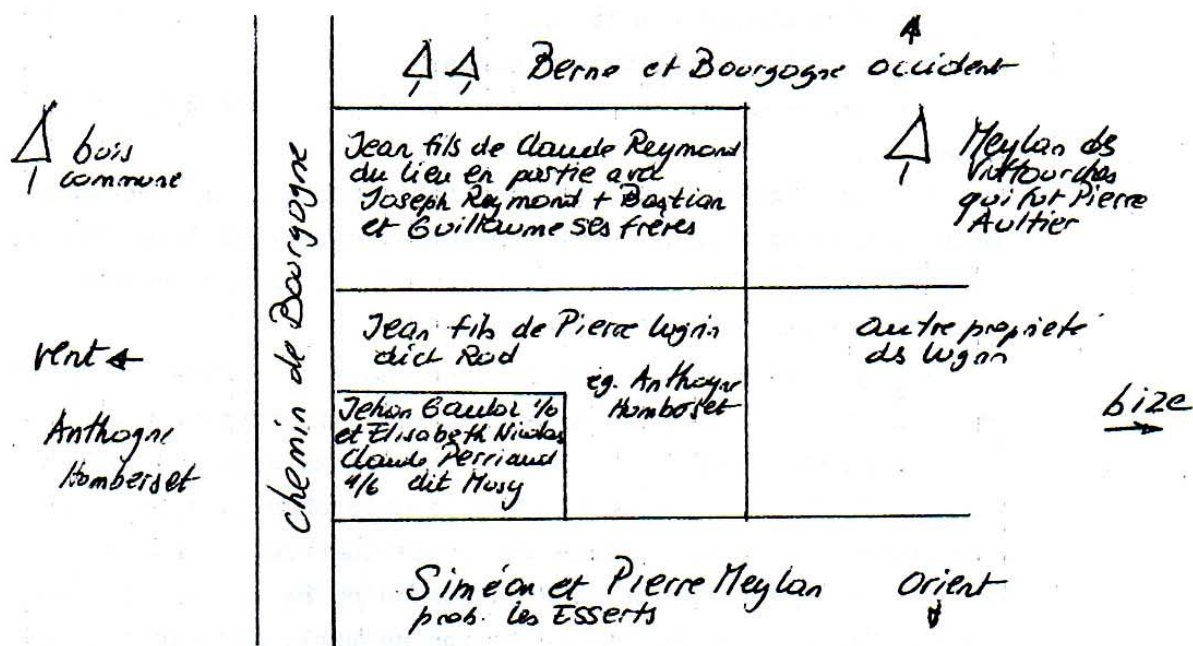
* Anthoyne Humbercet

* Jean Gaulaz et Elisabeth Nicolaz.

Toutes ces terres voisinent avec "la joux noyre & boys commung de la dicte Communaulté par les boynes mises devers occident, vent et bise" ou encore "la joux noyre comme les deux seigneuries Berne & Bourgogne se peuvent despartir d'avec occident".

La possession des Simeon et Pierre Meylan se trouve devers Orient, futurs Esserts. Et le chemin de Bourgogne, qui traverse en fait l'ensemble de la propriété du Pré-Jentet et la possession d'Anthoyne Humbercet, à vent.

Arrêtons-nous pour une tentative de reconstitution.



Le silence retombe sur le Pré-Jentet où vont se construire des maisons sans que l'on ne sache au juste quand.

Le premier acte qui révèle présence humaine à l'année là-haut est de 1672¹. A cette date on apprend que honorée

1. ACV, Dh 13, acte du 6 I 1672.

Genevisaz Maréchaux, probablement originaire de Fontaine aux Allemands, fille de Pierre, soeur de Jean, est l'épouse d' Abraham Reymond du Pré-Jentet.

On a donc réalisé l'exploit, après qu'on ait descendu le foin de cette zone aux villages du bas, ouvert les terres pour augmenter la surface céréalière, de coloniser ce vallon latéral au sol froid, placé si souvent à l'ombre - ils n'ont là-haut que le soleil du matin et celui de midi - et où les soirées sont courtes, solitaires et silencieuses. Il n'y a que les bruits d'ici, rares, ceux des professionnels et non ceux du bétail, car il est possible que l'on ne mette pas encore des cloches aux vaches. Ils n'ont que leurs maisons, leurs familles et leur courage.

Ces habitants si éloignés du Lieu sont pourtant sollicités pour l'établissement d'une horloge en ce dernier village en 1675¹. Ils donnent bien qu'ils restent dans les petits dons:

* Pierre Fils de feu Guillaume Reymond	1 florin
* Pierre Reymond charpentier	1 "
* Jaques Lugin	1 "
* Pierre Lugin son frère	1 "
* Jean-Pierre Lugin leur oncle	1 "

Les dons les plus élevés quant à eux se montent à 7 florins 6 sols.

Il n'est pas spécifié que ces habitants sont du Pré-Jentet. Leur appartenance à ce petit hameau peut cependant être déterminée avec certitude grâce à des documents ultérieurs qui permettent les indispensables recoupements.

Nous notons donc là-haut la présence d'un maître charpentier Et ça cogne dur devant sa maison alors qu'il prépare ses poutres et chevrons qu'il ira poser dans les maisons des autres hameaux de la commune. Qu'il charrie avec char et cheval. Et son oeuvre de là-bas donne une jolie chanson claire qui prouve une activité plus conséquente qu'on ne saurait l'imaginer. Ils travaillent. La réflexion ne porte pas sur les sujets que l'on croit. Soucis de pouvoir manger et garder sa maison et ses terres plus que vaines considérations philosophiques

Et ces hommes représentent leur hameau au Conseil du Lieu

1. Voir "Supplément no 2 à l'histoire de la Communauté du Lieu, Editions le Pèlerin, 1995.

Chose prouvée en 1685 où l'on trouve, sous la rubrique Pré-Jentet, englobés exceptionnellement aussi la Frasse, le Charoud et Fontaine aux Allemands. Il s'agit de Pierre fils de feu Guillaume Reymond et de Pierre Reymond charpentier, les deux déjà rencontrés dix ans plus tôt dans les donateurs pour la pendule de l'église.

-9-

Les pauvres du Pré-Jentet en 1689 sont:

* Jean-Pierre Lugrin (cité en 1675).

* La veuve de Pierre Lugrin (donc celui-ci, frère de Jaques Lugrin, décédé avant cette date).

En 1692 Josué Lugrin et Pierre Reymond du "préjantet" confessent avoir reçu de sa S.B. de Romainmôtier, Josué un quarteron d'orge et 4 d'avoine, Pierre Reymond 5 quarterons d'orge et 2 $\frac{1}{2}$ d'avoine, le tout en graine de leurs dixmes qu'ils promettent de rendre à raison de 9 quarterons pour le sac ou payer en argent au prix que SSB en fera à St Michel prochain en deniers seigneuriaux. Ils obligent leurs biens. Notaire Joseph Nicoulaz.^{1.}

Nous sommes, rappelons-le, en pleine période de disette. Les habitants du Pré-Jentet, de par la situation médiocre de leur hameau et de leurs terres, ont dû pâtir de mauvaises conditions atmosphériques qui ont endommagé leurs cultures. Ils empruntent maintenant pour régler leur dû à LL.EE.

Le dixmier communal de 1692^{2.} ignore autant le Pré-Jentet que le village des Charbonnières.

Maître Pierre Reymond du Pré-Jentet, notre charpentier, doit 47 florins^{3.} à Abraham Aubert du Lieu qui semble jouer ici un peu le rôle de banque pour les gens du coin. Est-ce pour raison d'insolvabilité de l'un de ses débiteurs qu'il possédera un jour du terrain là-haut ? Pierre Reymond hypothèque pour cette somme une génisse de poil rouge.

Des actes notariés de différents registres des archives cantonales vaudoises nous révèlent différentes facettes de la vie du Pré-Jentet en 1693, surtout nous font découvrir quelques-uns de ses habitants. Ces actes sont reproduits en fin de brochure. Nous y trouvons:

* Jean Pierre Lugrin, ses neveux Josué et Abraham Lugrin feu Pierre Lugrin, Jaques Lugrin frère de Jean Pierre, Louise

1. ACL, M6, acte du 28 mars 1692.

2. Il n'existe aux ACL que les dixmiers de 1692 et 1695.

3. ACV, Dh ?, acte du 12 juin 1693.

Rochat de la Cornaz, femme de Josué Lugin.

Lieux désignés: chemin public ou grand chemin, Praz Bavid
ou Barid, Champ-dessous. -10

Mais attardons-nous un peu sur Louise Rochat. Celle-ci est donc de la Cornaz, en dessus des Charbonnières. Le chemin n'est pas très long qui mène au Pré-Jentet. Josué Lugin en celui-ci l'a rencontrée un jour et l'a épousée. Comme d'autres du Pré-Jentet ont pris épouse dans des hameaux proches, de façon certifiée à Fontaine aux Allemands, à la Frasse, aux Esserts. On ne va jamais bien loin pour chercher épouse. On prend celle que l'on rencontre à deux pas. La vie des hameaux se tient ainsi.

Louise Rochat est soeur de Moïse et Abraham Rochat de la Cornaz feu David Rochat. Partage de biens tant paternels que maternels. Elle retire 850 florins outre une bonne vache, une verture garnie de sarge de Valence, un coffre de sapin, quatre linceuls, une couverture pointe, une courte, un grand coisin, un tour de lit garni de trois courtines, ses habits et linges de fille avec aussi deux quarterons et un sac d'avoine et une aune de toile pour épingles et attouchement.

En 1693 la disette est à son comble. Les particuliers de la commune empruntent à LL.EE., dont Jaques Lugin et maître Pierre Reymond charpentier du Pré-Jentet. La tragédie de ces années noires se poursuit. Le juge Nicole nous offre une analyse de cette période difficile de notre histoire sur laquelle, sur ses conséquences surtout, nos historiens locaux ne se sont pas assez arrêtés:

Mais, si cette époque est mémorable à cet égard, elle ne l'est pas moins par la misère où ces pauvres habitants furent réduits, environ ce même temps. Elle fut une suite des chétives récoltes, dès l'année 1688, pendant sept à huit années presque consécutives, occasionnées tant par des grêles que par la gelée. Il y en eut trois autres dans lesquelles les graines qu'ils recueillirent ne furent presque d'aucun usage, ensuite qu'ils avoient à peine de quoi s'empêcher de mourir de faim. Ils n'eurent d'autre ressource que d'acheter quelque peu de graines au château de Romainmôtier, tant pour vivre que pour ensemer, et, comme la plupart n'avoient ni argent ni crédit, la commune fut forcée, d'autorité supérieure, à les cautionner, ce qui augmenta considérablement ses dettes, ayant, par la suite, été obligée d'acquitter pour un grand nombre de ses communiers. Je tiens de gens dignes de foi, qui vivoient alors, que ces pauvres gens excitoient la compassion, ressemblant plutôt à des cadavres qu'à des hommes, tant ils étoient pâles et défaits.

Toute leur nourriture consistoit , à peu près , dans quelque bouillie , faite avec de la farine d'orge ou d'avoine , et dans quelque laitage . Ceux qui étoient plus à leur aise se procuroient quelque peu de riz , qui coûtoit alors trois cruz la livre , prix , il semble , fort modique , mais considérable alors , vu la rareté de l'argent ; on ne savoit encore ce que c'étoit que jardinage , qui ne fut cultivé et mis en usage que longtemps après . Il n'est pas aisé de comprendre comment tous les malheureux habitans de la Vallée purent résister à tant de maux , et il est certain que ce ne fut pas sans beaucoup de peines et de souffrances ; les jeunes-gens , entr'autres , pleuroient souvent de faim et mangeoient , pour ainsi dire , l'herbe , avec le bétail qu'ils gardoient , puisqu'ils cueilloient des chardons et d'autres herbes , feuilles ou racines , qu'ils mangeoient toutes crues , pour suppléer au peu de nourriture qu'on pouvoit leur donner à la maison .

C'est ainsi que finit ce siècle .

Le 19 mai 1694 , Jaques Lugin du Pré-Jentet confesse d'avoir et tenir en amodiation pour 6 ans dès ce jour des sieurs David et Abraham feu Jérémie du Pont (Rochat à coup sûr) , les dixmes des chanures ² . et lins ³ du Pré-Jentet , des Esserts , de la Frasse , Fontaine aux Allemands et les Claude . Pour le revenu , 32 barils bien faits jusqu'à mettre 12 livres de poissons . Acte passé au Lieu sous l'obligation de ses biens , en présence de Claude Rochat , très certainement du Haut-des-rés , en dessus des Charbonnières , et de David Lecoultre du Chenit , témoins . ⁴ .

Cet acte nous donne la certitude d'une activité boisselière conséquente au Pré-Jentet . 32 barils à poisson ne peuvent se faire sans de solides connaissances professionnelles . L'éventail de nos professions là-haut s'élargit .

Quand bien même Pierre Reymond maître charpentier décède avant le 6 octobre 1694 . Il laisse 3 filles : Louyse Elisabeth , Marie et Anne .

Le 16 novembre 1694 , Abraham Lugin et Joseph Lugin du Pré-Jentet doivent 15 florins à Abraham Reymond du même lieu . On se prête aussi entre gens d'un même hameau quand cela est possible .

1695 . Date clé parce qu'elle nous offre le deuxième dixmier de la commune , complet celui-là , où figure le Pré-Jentet , non expressément désigné certes , mais compris dans le hameau du Séchey , noms isolés à nouveau grâce à des recoupements :

1. Juge Nicole , notice historique sur la Vallée , pp. 389 et 390 .

2. Chanures = chanvre : plante dioïque qui porte le chénevis et de laquelle on tire une filasse abondante . Lin : (3) : plante dont la tige fournit un fil servant à fabriquer des toiles fines et

* Jaques Lugin	orge ... avoine ...	
* Josué et Abraham Lugin	orge 2/3 de p. avoine 1 p. 1/3	2 quarterons 4 quarterons
* Joseph Lugin et indivis	orge 2 p. avoine 3 p. 1/2	6 quarterons 10 quarterons 1/2
* Abraham Reymond	orge 1 p. 1/6 avoine 2 p. 1/3	3 quarterons 1/2 7 quarterons
* Pierre Reymond	orge 1 p. 1/2 avoine 2 p. 1/6	4 quarterons 1/2 6 quarterons 1/2

Avec pour totaux:

Orge, surface plantée	5 p. 1/3	14 p. 2/3
Avoine, surface plantée	9 p. 1/3	
Orge, dixme	16 quarterons	} 44 quarterons.
Avoine, dixme	28 quarterons	

Le tout pour une population estimée à 28 personnes, ce chiffre découlant du raisonnement suivant. Cinq familles imposées, mais huit chefs de famille. Attribuant le coefficient de 3,5^{1.} à chacun de ceux-ci, les familles, l'une dans l'autre étant toujours moins nombreuses qu'on le croit d'ordinaire, on découvre ainsi une collectivité de quelque 28 personnes. Parmi celles-ci 16 de déterminées (voir tableau de la page 15). Comptant veufs et veuves, quelques célibataires aussi, plus une douzaine d'enfants, on arrive au même chiffre. Et ces gens-là habitent quelque cinq maisons. Nous n'en avons signalé que trois sur le plan, mais il se peut que deux au moins de celles-ci aient été doubles. Cqfd!

Poursuivons le raisonnement.

Donc 44 quarterons au total pour une surface de 14 poses 2/3 cultivée au Pré-Jentet. Et pour une population estimée à 28 personnes. 44 quarterons étant le lle de la récolte, celle-ci pourra être de: $44 \times 11 \times 16,36 = 7918$ litres. Ce qui donne un volume de céréales disponible par habitant de $7918 : 28 \times 10/11 = 257$ litres.

Les chiffres pour la commune sont en 1761, soit septante ans plus tard, alors que la surface céréalière a dû diminuer au profit des prés et des champs, de 1113 quarterons de dixme.

1. Chiffre déterminé par recoupement de différentes listes de population de la commune du Lieu au XVIIIe siècle. Avec naturellement la marge d'erreur qu'un tel coefficient peut comporter

Production totale de céréales pour la commune: 1113 x 11 x
16,36 litres = 200'295 litres. Ce qui donne par habitant:
200'295 : 980 x 10/11 = 185 litres.

-13-

Surface labourable totale de la commune: 1113 quarterons
: 3 (3 quarterons prélevés par pose) = 371 poses.

Il soit s'agir ici de l'ancienne pose vaudoise de 500 toises,
soit de 4300 m2.

Le quarteron quant à lui doit être celui de Romainmôtier,
d'une contenance de 16,36 litres.

Précisions sur la dixme fournies par Auguste Piguet:

"Quant aux redevances en nature, les pages traitant du Domai-
ne nous renseignent en ces termes, quelque peu simplifiés et mo-
dernisés:

"Appartiennent à mes dits Seigneurs le dîme de tous blés,
légume et chanvre croissant en la Vault du Lac de Joux... duquel
dîme les habitants d'illec (d'ici) sont en coutume de payer pour
chaque pose semée une coupe de blé, tel qu'il croît en la posses-
sion, mesure de La Sarra - et, pour le chanvre, de onze manoirs
ou faisceaux l'un, selon qu'ils ont accoutumé".¹

Ou encore:

"Messeigneurs avaient "accoutumé" lever dans tout le terri-
toire et fenage du Lieu et des Charbonnières de onze parties l'une
de tous blés, lions (légumes) et chenesve (1548)".

Depuis cette date, le Souverain avait réduit la dîme du blé
à deux quarterons par pose semée (soit de moitié!!).

On dut pourtant revenir par la suite à l'ancien tarif, puis-
qu'en 1757, les autorités du Lieu s'aperçurent que leurs commu-
niers devaient seulement deux quarterons par pose ou journée,
mesure de La Sarraz".

En 1699 on découvre dans notre documentation un assignat
de mariage pour Genevisaz Maréchaux contre son mari Abram Rey-
mond du Pré-Jentet. Celui-ci lui doit, de son apport à son
mariage, 450 florins outre une bonne vache et son trousseau. Il
lui assigne en contre-partie une pose de terre au lieu dit
"Aux Landes", limitant la charrière publique de bise, et une
pose de terre au lieu dit "Champ du Vieux Chalet" qui jouxte
le commun à vent.

Constatations. Il y a à l'époque déjà un vieux chalet, encore
debout ou en ruines, preuve d'un établissement relativement ancien
qui pourrait dater du début du XVIIe siècle; et d'autre part il
existe des communs propres à tous les habitants du Pré-Jentet

1. Auguste Piguet, Histoire de la commune du Lieu de 1536
à 1646, cahier I, p 33.

2. Auguste Piguet, idem, cahier III, p. 50.

La coupe est de 2 bichets. Le bichet est de 2 quarterons.
L'émine d'un huitième de quarteron. Le muid de 12 coupes ou 48 q.

ainsi qu'on en trouve dans les hameaux plus importants.

Cession du 2 janvier 1700 pour Moyse feu Jaques Lugin du Pré-Jentet contre André, fils de David Meylan, son beau-frère des Esserts, qui a épousé sa soeur Elisabeth Lugin. Il s'agit-là une nouvelle fois de régler des questions de partage.

Il est grand temps de fixer la population du Pré-Jentet à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe siècle par le tableau que nous trouverons à la page suivante.

1700. Les conséquences de la terrible disette de la fin du siècle précédent perdurent. Moyse Lugin doit 1000 florins à Gabriel Dugard, seigneur d'Echichens¹. Champs, jardins, maison, prés, communs, pâturages et forêts, tout est hypothéqué. Se relèvera-t-il d'une telle situation ? Il semble que oui puisqu'on le retrouvera encore en 1720 qui demande du bois d'oeuvre à la commune. La boisseMerie se porta bien làhaut et longtemps, pour faire vivre et subsister la quasi totalité de ses habitants.

Gabriel Dugard s'implante en notre haute combe dès cette époque. Plus tard, en 1713, il rachète une partie des Cernies pour le prix de 4700 florins, et en 1717, les Petits Esserts pour une somme qui nous est inconnue. Ce ne sera pourtant pas cet homme qui profitera de l'indigence sans cesse accrue des gens du Pré-Gentet pour agrandir ses domaines, mais Philippe-Etienne Rochat du Pont, assesseur baillival. On le retrouvera plus bas.

Que doivent nos gens à la suite des mauvaises récoltes de la fin du siècle précédent ?

* 1700: Jean Pierre Lugin: 6/6/0. Il se déchargera du tout le 16 mars 1709 grâce à une collecte effectuée par les sieurs conseillers des douze dans la commune et qui lui permettra de retirer 7/9/9.

* 1700: André Meylan des Esserts: 169/6/7.

* 1700: Moyse Lugin: 83/0/0.

* 1700: Pierre Reymond: 60/0/0.

* 1700: Josué et Abraham Lugin: 86/11/9.

Mise en hypothèque de Josué, le 9 I 1703: un morceau de pr proche sa maison, limitant la terre de Moyse Lugin de bise et occident, le jardin de vent, les communs d'orient. Mise en hyp thèque le 15 I 1703 d'Abraham Lugin, la mieuveillance de sa
mais

1. ACV, Dh 1.

Reynold

Habitants du Pde - Dentet 1672 - 1720

Pierre Reynold † av. 1675

Pierre Reynold chapevrier
† av. 5 octobre 1684. A emprunté
170 florins aux parents à 1685. Lettre
de Mark respic pro simon Defoor
de la France, en de 1560 av. K.G. 1701

Abram Reynold, signalé
E. 1672, inf. à 1695. Epoux
Genevieve fille de Pierre Marechal
son frère est Jean Marechal

Louise Elisabeth Marie Anne
famille de 4 avec la veuve à 1706

Pierre Reynold fils de Pierre ou de
R.B. de K.L. 1700? d'Abraham?
famille de 4 à 1706.

?

Jugis Joseph
et Indius ?

Jean Pierre Luyon
époux Elisabeth Rocher
cité de 1688 à 1709

Jacques
cité à 1685 par suite en 1696
† av. 1700

Pierre
cité à 1688 † av. 1689

Anne femme
d'Abraham Viande
† à 1706 ou
un autre pour
notre fille?

Elisabeth

Moysse

ép. André Meysen ds Esprit
fils de David père d'Abraham
L'Esprit Esprit à 1706
1700

Josué cité * Abraham
1698, David 1698
1706, cité 1708 1695/1700
et 1700 père de Esprit
bun. Epoux indolent
Louis Rocher 1708. Rob
de la Cornet pour le bon
à 1720

Dans le recensement de 1706 apparaît Jean-François
Rocher. marron. 5 p.

Luyon Joseph et Indius pose problème. Frère
de Jean-Pierre, Jacques et Pierre ? Autre famille!

* 2 soeurs vivants en 1706
15.

et appartenances, soit jardin et clozet. Actes passés en présence de David Rochat, taneur de l'Espine, en dessus des Charbonnières, et de Moyse feu Moyse Meylan du Séchey.

Le recensement de 1706 nous offre le tableau suivant ^{1.}:

* Moyse Lugrin	8 personnes
* sa soeur	1 "
* Josué Lugrin	2 "
* Abraham Lugrin	6 "
* ses 2 soeurs	2 "
* Pierre Reymond	4 "
* Jean François Rochat masson	5 "
Total de	<u>28 personnes</u>

Ce dernier nouveau-venu au Pré-Jentet. Il y restera de nombreuses années. On le découvre ainsi en 1719 qui raccommode le four de la commune du Lieu. Et en 1729 il habite toujours le hameau déclinant du Pré-Jentet.

David Meylan et André son fils, des Esserts, sont recensés eux pour 13 personnes.

Revenons un peu en arrière. Le 18 avril 1708 ^{2.}, les sieurs Reymond et Jaques David Dépraz montent au "préjentet" remettre les clefs de la maison où l'on faisait la garde entre les mains de son propriétaire Moyse Lugrin [voir plan, *Volonté de la p. 34*].

Désormais les renseignements sont de moins en moins nombreux sur le Pré-Jentet qui ne va pas tarder à rentrer tout à fait dans l'ombre.

En 1720 cependant, dans le rolle pour les bois du chenit, ^{3.} figurent pour le hameau, demandant du bois pour:

* Moyse Lugrin	30 moules	50 brantes
* Abraham Lugrin	15 moules	50 brantes
* Josué Lugrin	10 moules	30 brantes

La boissellerie permet donc de résister encore.

En 1730 on signale Jean-Jacques Reymond du Pré-Jentet. Est-il fils de Pierre Reymond, petit-fils de Abraham Reymond ? Aucun élément ne nous permet de le déterminer.

1. Supplément no 2, p. 73.
2. ACL, Al.
3. Supplément no 3, p. 6.

Le registre A 2 des ACL nous offre des renseignements de première main sur les plantes accordées de 1731 à 1742 à nos communiens qui en ont besoin pour réparer leur bâtisse. Sous le terme de "levez". Les gens du Pré-Jentet y figurent encore quelques fois.

Le 12 8bre 1732, Josué Lugrin du Pré-Jentet pourra disposer de x plantes pour réparer son bâtiment. Acte renouvelé le 19 juin 1734 pour 9 plantes.

Le 31 mai 1733 Moyse feu Moyse Lugrin reçoit 8 plantes. Le lieu d'habitation malheureusement n'est pas spécifié. De quel Lugrin de la commune s'agit-il ?

Le 21 août 1735 il est attribué 8 plantes à la veuve d'Abraham Lugrin du Pré-Jentet. Et le même jour 14 plantes à son fils Abraham Lugrin.

Ce sont-là les dernières traces du Pré-Jentet en temps que hameau. Il ne reste plus ainsi peut-être dans le coin que la maison habitée par cette veuve et celle de son fils, cette dernière peut-être juxtaposée. Ceci mis à part le chalet d'alpage de Philippe-Etienne Rochat du Pont.

Voir ANFA
EB n Réyo
pas le site
Commune
Kue le lieu
L1736
G...
Pré-Jentet!

Ce très important citoyen de la commune pourra obtenir 170 plantes pour bâtir une maison nouvelle au Pré-Jentet le 24e II 1737. Visite des lieux par les sieurs Abram Meylan conseiller et Néhémie Rochat, tous deux charpentiers.

Ce n'est pas là, avec cette nouvelle construction, un renouveau du hameau comme on pourrait le croire, plutôt un enterrement de première classe! Car il ne s'agit pas d'une maison traditionnelle, mais d'un chalet d'alpage ou fruitière construite sur des terres qui vont perdre toute vocation agricole et devenir de simples pâturages en vue de la production de fromages. L'économie alpestre est en plein développement dans toute la chaîne du Jura en général, dans la commune en particulier. Les nobles de la plaine vaudoise rachètent à tour de bras dans notre territoire. Voir à cet égard l'histoire générale de la commune du Lieu.

L'assesseur baillival Philippe-Etienne Rochat avait passé à clos et à record ses possession du Préjantet en 1727 déjà ^{1.}. Acquisées probablement des Lugrin et des Reymond en difficultés financières, ou avides de retrouver des contrées plus habitées.

1. ACL, EA 9, p. 108.

Philippe-Etienne Rochat profita de cette passation pour devenir bourgeois de la commune du Lieu, le tout obtenu pour 1000 florins.

On peut se poser la question maintenant de savoir ce que sont devenus peu à peu les habitants du Pré-Jentet qui ont quitté leur hameau, Lugrin principalement. On a supposé qu'ils étaient descendus au Séchey où ils auraient formé bientôt une part importante de la population. La chose ne peut être pour l'heure prouvée de manière irréfutable. Cependant il est bel et bien à noter que la désertification du Pré-Jentet correspond avec l'arrivée des Lugrin au Séchey.

Faisons le point sur cette question. Au Séchey, dans les deux dixmier de la commune, de 1692 et 1695, pas trace de Lugrin. Pas plus dans la liste Villadin de 1708. Ensuite les renseignements manquent jusqu'en 1732, où, le 24e février, Pierre Lugrin du Séchey reçoit un billet pour achever de bâtir sa maison qui lui accorde 15 plantes; alors sa bâtisse est visitée par les sieurs Michel Rochat et Abram Meylan conseiller

Le 21 mars 1733 Jean-Jacques Lugrin du Séchey obtient 20 plantes; acte renouvelé le 25 juillet 1735 pour 18 plantes "pour bâtir sa maison neuve"; et encore une fois le 9 7bre 1736 pour 15 plantes.

Des Lugrin construisent encore au Séchey 30 ans plus tard:

- * Siméon Lugrin en 1768
- * Pierre Abraham Lugrin en 1770
- * Moyse Lugrin en 1770
- * Anne-Marie Lugrin en 1770.

Tous doivent être horlogers ou lapidaires. Les constructions qu'ils entreprennent pour loger leur entreprise où ils vont occuper employés et apprentis.

Recensement des Lugrin au Séchey en 1792:

* Abram Lugrin	6 personnes
* Siméon Lugrin	10 personnes
* Moyse Lugrin	6 personnes

Total 22 personnes, sur une population de 158 personnes. Présence des Lugrin: 14 %.

Les Lugin en 1831:

* Jaques Henri Lugin	2 personnes
* David Samuel Lugin	4 "
* Siméon Lugin	3 "
* Moÿse Frédéric Lugin	6 "
* Jean David Lugin	4 "
* Charles Henri Lugin	6 "
* Samuel Lugin	3 "

Total 28 personnes sur une population totale de 187 habitants, soit 15 %.

En 1854 les Lugin du Séchey sont 35 sur 153 personnes au total, y représentant le 23 % de la population. Dans tous les cas ils n'y furent jamais majoritaires, ce qui était alors le cas pour la famille Meylan qui comprenait l'essentiel de la population.

Mais des Lugin demeurèrent aussi à la Frasse. Etaient-ils descendus du Pré-Jentet ou simplement montés du Lieu, nous ne pouvons le déterminer.

Le 23 juin 1737 Abraham Lugin de la Frasse reçoit un billet pour 8 plantes.

Petit hameau où l'on trouve en 1792:

* Frédéric Lugin	1 personne
* Jaques David Lugin	2 "
* Charles Henri Lugin	1 "
* Jean Pierre Lugin	7 "

Total 11 personnes.

Ici s'achève l'histoire du Pré-Jentet et de ses habitants, fin que situait Lucien Reymond vers l'an 1745. Aùteur que l'histoire nostalgique de ce petit hameau aura retenu et qui en fit même le thème central d'un petit roman paru dans le l'almanach du Val de Joux de 1896. Nous reproduisons ici les pages essentielles:

LE VAL DE JOU.

UNE COURSE DANS LE JURA

au XVIII^e siècle,

PAR

L. REYMOND

Nouvelle publiée dans le N° 62 de l'« Illustration nationale suisse »
du samedi 28 décembre 1889.

Revue et corrigée par l'auteur.

I

Vers l'an 1740, par une belle matinée du mois de juin, un jeune homme quittait l'*Etoile*, logis à pied et à cheval, de César Jaquet à Vallorbès, où il avait passé la nuit; c'était un citadin en vacances, étudiant à Lausanne.

Il se rend à La Vallée de Joux.

II

Le jeune homme, marchant d'un pas rapide, atteignit bientôt deux voyageurs qui suivaient la même direction que lui. L'un était un homme arrivant à la cinquantaine, et l'autre une jeune fille de vingt et quelques années. Tous deux, vêtus simplement, portaient le costume en usage alors dans les campagnes.

Donald, en homme habitué aux usages du monde, salua ses nouveaux compagnons. Ceux-ci répondirent en gens plus timides et un peu embarrassés. Néanmoins, la conversation s'engagea. Les voyageurs racontèrent qu'ils étaient le père et la fille; qu'ils s'appelaient Dépraz et demeuraient dans un hameau de la Vallée de Joux, appelé le Pré-Jantet, situé au nord du village du lieu. Là, habitaient cinq ou six propriétaires vivant du produit de quelques vaches, de l'orge et de l'avoine qu'ils récoltaient. Tranquilles au sein de leur solitude, ils vivaient heureux et contents, lorsqu'une difficulté était survenue.

Ces propriétaires étaient tous débiteurs d'une petite somme, élevant à quelques centaines de florins pour chacun; jamais ils n'avaient été gênés pour le paiement des intérêts. Le créancier attendait, leur permettant de s'acquitter selon leurs convenances. Par suite de revers et de mauvaises récoltes ils se sont mis en arrière de deux intérêts, mais ils étaient en mesure de payer prochainement. Ils n'avaient besoin que d'un court délai. Un agent procureur leur avait adressé des demandes répétées accompagnées de menaces.

Pour être exactement renseigné sur la position, Dépraz avait entrepris un voyage auprès de son créancier. Celui-ci l'avait cordialement reçu et lui avait donné sa parole qu'il accordait aux débiteurs le délai dont ils avaient besoin. Ils devaient seulement passer chez l'agent pour régulariser la chose. Ce dernier leur avait, dans ce but, fait signer un papier. Le montagnard, qui paraissait heureux, ajouta, en jetant un regard de tendresse sur sa fille :

— J'ai pris avec moi Marguerite. Elle n'était jamais sortie de La Vallée, j'ai été heureux de lui procurer le plaisir de ce voyage. Comme elle sait mieux lire que moi, elle pouvait m'être utile; d'un autre côté elle est aussi intéressée à la chose.

Dépraz, devenant communicatif, raconta que Marguerite était fiancée à Pierre Lugrin, jeune homme du même hameau; que le mariage, renvoyé jusqu'après le règlement de leurs difficultés, pourrait maintenant être célébré.

La jeune fille paraissait heureuse et devint expansive elle aussi. Elle raconta que son fiancé, fruitier au chalet de la Dent, attendait avec impatience de leurs nouvelles et qu'il serait bien réjoui du résultat de leur voyage, car de cela dépendait leur union.

Donald félicita ses compagnons de route, mais, devenant pensif, il demanda quel genre d'engagement ils avaient contracté et quelle était la forme du contrat qu'ils avaient dû signer. La jeune fille répondit :

— Mon papa ne sait pas lire, moi je lis un peu l'imprimé. J'ai signé pour lui comme on m'a indiqué et il a fait une croix à côté de la signature. Le procureur nous a expliqué que c'était simplement une formalité nécessaire pour nous laisser le temps de payer et que nous pouvons être complètement rassurés et tranquilles. Tous les propriétaires du hameau ont dû signer aussi.

Le jeune voyageur réfléchit un instant, puis hochant la tête d'un air de doute, il dit :

— Je veux, comme vous, croire que vos affaires sont bien en règle, néanmoins, avec quelques-uns de ces agents, il faut être bien sur ses gardes. Après un moment de silence, il reprit :

— Je compte monter demain sur la Dent de Vaulion. Je verrai votre fiancé. Je lui ferai part de ce que vous me dites en lui communiquant le plaisir que j'ai éprouvé de faire votre connaissance.

— Oh! monsieur, répondit Marguerite, je vous serai bien obligée, car il me sera impossible d'aller le voir avant deux ou trois jours.

Tout en parlant, les voyageurs avançaient. Ils rencontrèrent plusieurs chars chargés de charbon, qui descendaient péniblement, trois des roues enrayées. Ils dépassèrent un chalet, appelé le Mont-de-Cire, et se désaltèrent à une source d'eau ferrugineuse. Bientôt après, franchissant la gorge de la Pierre-à-Pou-nex, ils arrivèrent à l'extrémité nord du petit lac Brenet, si pittoresque, de deux côtés entouré de rochers à pics où nichent les faucons, et des autres de champs d'orge ondoyant à la brise matinale.

Là existait un grand bâtiment servant d'entrepôt de charbon. De nombreux radeaux chargés de cette marchandise y abordaient pour y être déchargés. Ces radeaux étaient conduits par des hommes vêtus de culottes avec des bas de drap retombant sur les souliers, d'un habit en laine grisâtre et coiffés d'un chapeau aux ailes relevées. Dépraz expliqua à son compagnon que ces hommes amenaient le charbon d'un endroit appelé Le Chenit, à l'autre bout de cette longue vallée, où ils défrichaient des terres. Des voituriers le chargeaient à l'entrepôt pour le conduire à Vailorke.

*Il monte à La Dent et y rencontre Pierre
Lugrin qui veut épouser Marguerite Dépraz.*

VI

Le lendemain matin, Donald, se rappelant la promesse faite à Pierre Lugrin, se fit indiquer le chemin du Pré-Jantet. Il gravit la montagne; après une heure de marche à travers des pâturages et des champs cultivés, il arriva au bas d'un vallon latéral, limité au N.-O. par la grande forêt du Risoud et le territoire français. Il découvrit bientôt cinq à six maisons entourées de prés fertiles où poussait une herbe vigoureuse, entremêlés de champs d'orge et d'avoine. Un peu plus loin s'étendaient des pâturages où paissaient des troupeaux. Le son de leurs cloches se mêlait au chant des allouettes, des pinsons et des merles. Tout, dans ce solitaire hameau, semblait respirer la paix et le tranquille bonheur patriarcal.

Donald s'avancait en admirant ces scènes pastorales et sous l'impression du calme poétique de ces lieux. Cependant, en approchant des cabanes, il remarqua que quelque chose d'extraordinaire devait s'y passer. Devant plusieurs de ces habitations stationnait un char sur lequel on chargeait quelques meubles. De l'intérieur partaient des cris. Sur le seuil de l'une d'elles, une femme, un enfant dans les bras, pleurait à chaudes larmes. Donald lui ayant demandé le sujet de sa douleur, elle lui répondit que tous les habitants du hameau se trouvaient expropriés. Un agent était arrivé, porteur d'un ordre de déguerpissement. Tous étaient enveloppés dans le désastre. Donald étonné, continuant son chemin, aperçut bientôt Marguerite Dépraz et son père occupés aussi à leur déménagement. La jeune fille en pleurs reconnaissant le voyageur lui dit :

— Ah! que vous aviez raison lorsque vous nous disiez de nous méfier de ce procureur. Il nous a indignement trompés. Le papier qu'il a remis à mon père pour faire signer aux habitants du hameau était tout autre chose que ce qu'il nous disait. C'était un abandon en due forme, et vous voyez que l'exécution forcée a lieu immédiatement.

Pierre Lugrin vint aussi au devant de Donald. Le jeune fruitier était défait et complètement abattu. Il confirma le récit de Marguerite, en ajoutant que le créancier principal consentait à attendre aussi longtemps que cela était nécessaire aux débiteurs, mais qu'un voisin riche, qui ambitionnait la réunion de ces petites propriétés pour les joindre à la sienne, avait, en achetant tous les titres contre les propriétaires et en mettant l'agent dans ses intérêts, habilement préparé cette solution.

— Vous le voyez, ajouta-t-il, tous les habitants de ce hameau sont maintenant sans asile, sans un lieu pour reposer leur tête. Adieu! rêves de bonheur. Adieu! hameau solitaire. Adieu! notre mariage. Et le jeune homme fondit en larmes.

À la vue de pareils malheurs qu'il était impuissant à conjurer, Donald se sentit, lui aussi, profondément ému. Il essaya quelques paroles de consolation et promit à ces malheureux de leur venir en aide s'il en trouvait la possibilité; après quoi il les quitta, le cœur bien triste. Se retournant plusieurs fois, il vit Pierre et Marguerite étroitement embrassés qui, en sanglotant, lui adressaient un dernier adieu.

VII

Il y a une cinquantaine d'années, l'auteur de ces lignes commençait ses courses à travers les vastes forêts du Mont-Risoux.

Heureux temps! qu'il est loin déjà et qu'il a été court! J'avais confiance dans les hommes; je possédais les espérances et les illusions de ma jeunesse. Pourquoi ma carrière orageuse ne s'est-elle pas terminée alors? Pourquoi, au chant du pinson et de la fauvette, ne me suis-je pas endormi du dernier sommeil à l'ombre des sapins de la Grand'Combe, mon dernier souffle emporté par la brise fraîche du Mont-d'Or? Que ne m'a-t-on creusé une modeste tombe dans ces avenues que j'ai plantées? Que de maux m'auraient été épargnés!

Nous montions le petit vallon du Pré-Jantet, lorsque le garde-forestier-chef, mon grand-père, un ancien soldat de Hollande, m'ayant fait remarquer les ruines de maisons recouvertes de mousses et les traces d'anciens champs cultivés, me raconta l'histoire de ces cabanes et de leur abandon.

Rentré à la maison, il me remit le manuscrit ci-après qui en est l'épilogue.

VIII

Après la malheureuse campagne de 1794 et la retraite de l'armée hollandaise, les huit compagnies de notre régiment, destinées à aller prendre garnison à Grave pour en soutenir le siège, se trouvèrent cantonnées au village d'Hemroye sur le bord de la Meuse opposé au fort Crève-cœur près Bois-le-Duc. Les Français étant occupés à bombarder cette place, avaient établi une forte batterie sur la digue de l'autre côté et nous en avions une du nôtre, de manière que les boulets, après avoir traversé le fleuve, allaient de part et d'autre, renverser les arbres des vergers, ainsi que les maisons des villages et des hameaux.

Un jour que je n'étais pas de service, me promenant sur cette digue d'où on pouvait découvrir, non seulement l'effet des batteries voisines, mais encore les travaux du siège, je vis venir un vieillard marchant appuyé sur son bâton, lequel s'étant approché me demanda si je n'étais pas Suisse. Lui ayant répondu que oui et que j'étais de la Vallée de Joux, il me dit que lui aussi était de la même contrée et né au Pré-Jantet. Après une courte pause le vieillard continua :

— Regarde un peu dans ces campagnes dévastées ces pauvres paysans fuyant épars, sans savoir où, emmenant leurs enfants, leurs troupeaux, abandonnant leurs maisons prêtes à s'écrouler sur leurs têtes. Au moins il leur restera quelques débris; l'orage passé, ils reviendront reprendre possession de leurs chaumières chéries et des champs de leurs ancêtres. Quelques années de paix leur feront oublier les calamités présentes.

Le vieillard paraissait ému; après une nouvelle pause il reprit:

— Hélas! la guerre n'est pas le seul moyen que les hommes emploient pour se détruire. De l'endroit d'où je suis sorti pour toujours, jamais on n'entendit un coup de canon, et cependant il ne présente plus à l'œil étonné que ruine et désolation. Ceux qui jadis habitaient ce charmant hameau, asile de la vertu et de la paix, étaient débiteurs, pour trois cents florins, d'autres pour quatre ou cinq cents. Une suite de mauvaises années et le manque de récoltes les ayant mis en retard pour leurs intérêts, quelqu'un qui ambitionnait la réunion de tous ces petits patrimoines pour en faire le sien, s'étant aperçu de cette circonstance, ne négligea rien pour la faire tourner à son profit. D'abord, en faisant ignorer à ces bonnes gens les dangers de leur position et en disant que les quelques formalités que l'on remplissait à leur égard étaient sans but et qu'ils pouvaient être tranquilles.

► Ils étaient encore bercés dans leur fatale sécurité, lorsqu'un jour on vint les exproprier, les arracher du lieu chéri qui les avait vu naître, où, pour la première fois, ils avaient ouvert les yeux à la lumière, éprouvé pour la première fois les émotions du sentiment et de la joie et coulé des années de paix, pour les envoyer, pauvres et dépouillés, sur une terre étrangère, souvent peu hospitalière pour les malheureux.

► J'aimais!... J'étais fiancé à Marguerite Dépraz. Nous devions bientôt nous unir, mais notre bonheur, notre avenir tout fut anéanti. Frappé d'épouvante et d'horreur, je m'enfuis jusque dans ce pays où j'ai traîné ma longue et pénible carrière. Bientôt mes cheveux blancs descendront avec tristesse dans le tombeau, sans que j'aie revu le ciel qui éclaira mon berceau et la prairie où, enfant, je cueillais des fleurs.

¹ Cette rencontre est historique.

► Jeune homme, si tu échappes aux dangers de la guerre et que ton étoile tutélaire te reconduise un jour dans ta patrie qui fut aussi la mienne, daigne porter dans ces lieux de désolation les soupirs et les larmes que tu me vois répandre. Que sur les murs écroulés de nos vieilles chaumières, le nom de Marguerite soit prononcé encore une fois et veuille le Tout-Puissant te préserver de semblables malheurs, te protéger et te bénir! Adieu! ►

Le vieux Pierre Lugrin s'éloigna alors en étouffant ses sanglots.



Les habitants du
Pré-Jentet partent
vers des destinées
meilleures!

1. L'ET homme. si les propos de Lucien Reu mans sont exacts. ne peut qu'être
Philippe-Etienne Rochat du Port, lieutenant-baillival.

Reconnaissance d'honnête Jehan fils de Claude Reymond du Lieu en Joux. (18 VII. 1600)

-2

Copies - compléments p. 63 B. Notes sur les Esserts-Pré à Jantet pp. 67 a et 67 b.

Item des dicts biens de la dicte Communaulté provenuz & que furent venduz par Guillaume Meylan dict Perrod & Pierre Guigniard comme gouverneurs & à icelluy nom d'icelle / à Hon. Claude & Jehan Reymor frère/ Abel Reymond & Guillaume Guigniard/ & au dict confessant de venuz & appartenants par acquis avant cestes Laudé/ ASSAVOIR la cinquième part d'ung morcel de terre / estant en boys & montagne si tué au confin & montagne du Lieu / en la montgna de Rizo auprès le pré appellé le pré à Jantet / party avecq Joseph Reymond & aultres ses condiviseurs pour le reste jouxte la possession de Anthoyne Humberst & Jehan Lugrin dict Rod devers orient, la joux noyre comme les (67b) deux seigneuries Berne & Bourgogne se peuvent despart: devers occident / le boys & possession des Meyland des Vifforches, que fust de Pierre Aultier / par les boynes mises devers bize/ & les bois commungs devers vent / SANS AULCUNE CHARGE de cense que pour le present soit apparente / sinon le fied / directe seigneurie & omnimode juridiction pour estre provenuz du bien de la Communaulté du dict Lieu.

Reconnaissance & Confession faicte par honn. Joseph, fils d'honn. Claude Reymond du Lieu en Joux - tant en son nom propre que de Bastian et Guillaume Reymond ses frères (15 VII 1600)

Copies - résumé des terriers du Lieu, PP. 26 et 27. Notes sur le pré à Jantet.

Item des biens que furent vendus à Jehan, Claude et Abel Reymond et Guillaume Guigniard par Guill Meylan dict Perrod et Pierre fils de feu Jaques Guigniard, comme gouv. de lad. comm. receu par qui dessus daté du 7. 12. 1596 et aud. conf. appartenant par sucession légitime: assavoir ung morcel de terre pré boys et montagne indivis avecq ses condiviseurs a forme de leurs partages, situé au confin et montagne du Lieu, en la montagne du Rizoz auprès le pré appellé le pré à Jantet, jouxte le pré de Anthoine Humberst, le boys et piece de Jehan Lugrin dict Perrod, par les boynes mises devers orient et la joux noyre comme les 2 seigneurs savoir Berne et Bourgogne se peuvent départir devers occident, le boys et possession des Meyland des Vifforches que fust de Pierre Aultier devers bise et le boys commung dud. Lieu, et a nos seig. le fied, directe seign., juridiction avec le dicisme.

Confession & Reconnaissance de Jehan fils de Pierre Lugrin dict Rod (15 IV 1600)

Copies - compléments p. 273 B. Notes sur le pré Jantet pp. 275 B et 276 A.

En outre des biens de la Communaulté du Lieu provenuz que furent abbergez par Abraham Meyland dict Perrod & Jehan fils de Mathieu Nicolaz / gouverneurs d'Icelle Communaulté / à honneste Claude Periaux dict Musy / à forme dudict abbergement receu par egrege Jaques Meyland / en date du vingtsixiesme jour du mois de Novembre mil cinq cents soixante & trois (1563) // ASSAVOIR ung morcel de terre / pré & bois / située au confin & montagne du Rizo / auprès du prel appelle le pré à Jantet duquel morcel (276a) le dict confessant en tient la sexte partie / que touche la possession de Si

& Pierre Meyland devers orient / la possession des Lugin devers -25-
bise / la joux noyre / comme se extend le droit de commung devers
occident / la possession d'Anthoyne Humbercet / soit le chemin ten-
dant en Bourgongne devers vent // soubz la cense en deduction de
deux florins d'heuz pour le perentier de la dicte piece / desquelz
comme tenementier de la sexte part de la dicte piece / doit le
dict confessant quatre solz monnaye ou pension annuelle
// LAQUELLE CENSE perçoit la dicte Communaulté en vertu dudict
abbergement & nos Illustres princes / le fied //

Version abrégée dans les résumés, p. 70, le même acte:

Suit directement dans les compléments:

Item mais desdict biens d'Icelle Communaultez provenuz / par
vigueur d'ung abbergement passé par Abraham Meylan dict Perrod /
& Jehan fils de Mathieu Nicolaz / gouverneurs & charge ayant d'i-
celle Communaulté / à Nicolas Lugin / constant acte receu par e-
grege Jaques Meylan en datte du vingtsixiesme jour de Decembre /
mil cinq cents huictante & trois (1583) / & au dict confessant ap-
partenans par partage faict avec ses condiveurs // ASSAVOIR
ung morcel de terre pré & bois (276 B) situé au confin & montagne
du Lieu, en la montagne du Rizo / auprès du pré appelé le pré
à Jantet / jouxt la possession de Claude Perriaud dict Musy / par
luy acquise de la dicte Communaulté par les boynes mises devers
orient / la joux noyre & boys commung de la dicte Communaulté par
les boynes mises devers occident / vent & bise / ET C'EST SOUBZ
LA CENSE ou pension annuelle & perpétuelle de quatre florins petit
poids bonne monnoye payable sus ung chascung jour & terme feste
Saint Michel archange / jusquez soit faicte rehemption laquelle
se pourra fayre pour & moyennant quarante huict livres) une cescune
vaillant vingts sols dicte monnoye / quant au dict confessant plai-
ra / toutefois selon les ordonnances de nos pelibéz princes / & se-
lon les bons uz & coutumes du Pays & Lieu // ET APRES dicte
rehemption faicte / le dict confessant & les siens seront tenuz
payer annuellement & perpetuellement à la dicte communaulté du
Lieu & à ses successeurs / assavoir deux solz monnoye que dessus /
ainsy comme est narré audict abbergement / aquoy si requis est soit
relation //.

Reconnoissance d'honn. Claude Perriaux dict Musy (15 IV 1600).
Copies - compléments, pp. 293 a à 294 b. Notes sur le pré Jantet

Item des biens de la Communaulté du Lieu provenuz / que furent au-
dict confessant abbergéz par Abraham Meyland dict Perrod / & Jehan
fils de feu Mathieu Nicolaz / comme gouverneurs & charge ayants
d'Icelle Communaulté / à forme du dict Abbergement (294 b) receu
par Egrege Jaques Meyland / en datte du vingtsixiesme de Decembre
mil cinq cents huitante & trois // ASSAVOIR ung morcel de terre
pré & bois situé au confin & montagne du Lieu / en la montagne du
Rizo / auprès d'ung morcel de pré appelé pré à Jantet / duquel
morcel dedict confessant en tient le sexte / & touche la possession
de Simeon & Pierre Meyland devers orient / la possession des Lugin
devers bise / la joux noyre comme s'extend le droit du Commung
devers occident / la possession d'Anthoyne Humbercet / soit le
chemin tendant en Bourgongne devers vent // SOUBZ la cense en
deduction de deux florins d'heuz pour le perentier de la dicte piece/
desquelz comme tenementier de la sexte partie de la dicte piece /
doibt le dict confessant de cense annuelle / quatre solz b. m. //
LAQUELLE cense perçoit la Communaulté du Lieu / en vigeur dudict

Recognoissance de honn ste Jehan Gaulaz / tant à son nom propre que comme personne conjointe d'Elizabet Nicolaz (15 IV 1600) Copies - compléments pp. 299 B à 301 B. Notes sur le pré à Jantet

Davantage confesse tenir ledict Jehan Gaulaz de noz dictz Seigneurs à son nom propre / Des BIENS de la Communaulté du Lieu provenuz / & lesquelz furent abbergeéz par Abraham Meyland dict Perrod / & Jehan fils de feu Mathieu Nicolaz / comme gouverneurs d'Icelle Communaulté à Claude Perriaux dict Musy / au contenu d'un acte publicq reçu par egrege Jaques Meyland / en datte du vingtsixiesme de Decembre l'an mil cinq centz huictante trois (1583) ASSAVOIR ung morcel de terre estant en boys / situé au confin & montagne du Lieu / en la montagne du Rizo / auprès du morcel de pré appellé le pré à Jantet / & duquel le predict confessant en tient la sixiesme partie / que touche la possession de Simeon / Jehan & Pierre Meyland devers orient / la possession des Lugin devers bize / la joux noyre / comme s'extend le droict du commung devers occident / la possession d'Anthoyne Humbert soit le chemin (301 a) tendant en Bourgogne devers vent // Et c'est soubz la cense... de quatre solz, b. m..... // laquelle cense perçoit la Communaulté du dict Lieu / en vigueur audict abbergement / & nos dictz Seigneurs le fied //

ACL H6 [1692]

San mille Six centi Nonante Deux Et le vingthuitiesme Jour du mois de Mars, honn Jostie Lugin et Juree Raymond du precantet Jantet et leur Regente le Sieur Abraham Aubert Justicier et Comme Gouverneur du Lieu au Contion principal et Juree lui deux seul pour le tout En telle Qualite - Ont confesse par lictes avoir heu et reçu de sa S. S. de Romain motier absent sçavoir les Jours un quart de Dorge, et quatre Divoine et les Jures cinq Quartons Dorge et deux et demy Divoine le tout en graine de leur Dime, qu'ils promettent rendre à S. S. B. à raison de neuf Quartons pour le sacq, ou à la payer en argent au prix que s'ab. Jantet En fera à St Michel prochain en Deniers seigneuriaux Obligant à ce leurs biens au Lieu present honn: Abraham Jantet et Jaques Nicolaz Dithumbert Termoin /

La presente a este ainsi tenuee sur la minuttaire de feu Egrege Joseph Nicolaz et comme Commissaire des Rois et de luy luy signé sans aucun Changement /

Nicolaz

ACL H6 [1692]
Obligations
Pour S. S. B. de Romain motier
P. Jantet
Pour Jantet de Dime payable
ou Rendable à S. S. B. Jantet 1692
En honn Jostie Lugin et
et le N. Lugin

(Vtrijuar).
 ajoye la ratiſſication
 du 3. d'april 1693.
 Les homms. Jean pierre Lugin du presentet dime, et deſſus et
 Abraham Lugin, Les neveux du mesme lieu, d'autre part, Lesquels
 Sachants p. ont entreux fait les Echange suivant pour
 perpetuel p. frumierement les. Jean pierre a donna et
 remis en Echange est. Les neveux, Affavoir. La part de
 Maison a luy cy devant aduenie par le partage fait avec
 les neveux et homms. Jaques Lugin son frere, Luge
 aut. presentet. Consistente, en un posse, et une portion
 de Cuisine, et de Frange, et tout de meime quelle luy est
 aduenie par cet. partage avec aussy un petit Morcel de
 Cutil du costé du vent d'icelle, Limitant le chemin public
 de vent, les. maison de sire, celui des. hors d'occident
 Le chemin tardant des. Grand chemin a la. maison
 d'orient. Item presentet, un autre Morcel de Cutil
 du costé d'orient de la. Maison, Limitant la terre, soit
 Cutil d'or. Les neveux de sire. Celui des. Jaques Lugin son
 frere, de vent le chemin, d'orient laisance de la. maison
 d'occident. Item et presentet, un Morcel de Cutil
 d'orient au meime lieu, Limitant la. Cutil, sur limite de
 Les. neveux de vent d'occident le commun d'orient la terre
 des. Jaques son frere, de sire, avec fond, Fruct p.
 Et en contrecchange, les. Lorie et Abraham Lugin, L'exp.
 ont donne et remis auy. Jean pierre Lugin leur oncle
 aussy pnt. Affavoir une piece de terre Champ et pie de
 la contenance d'en. de rose, sire au meime lieu a l'endroit
 au fra. David. Limitant la terre d'Abraham Luymond
 d'orient la terre de plusieurs particuliers d'occident. la terre
 des. Jaques Lugin de sire. Celle des. de sire, Jean pierre
 et en partie des. Jaques de vent. et tout de meime quelle
 leur
 Leur est aduenie par cet. partage avec ses. autres
 fonds p. Laquelle Maison Cutil et local, ont esté placés
 par les. p. Pierre Humbert l'aine et Joseph Lugin du lieu
 Ainny qu'ils en ont fait rapport par leur bonne foy a moy Not.
 soussigné, Deux Valoir la somme de trois cents florins
 Et tantant que les. p. procuillent cet. Morcel de Champ.

de tourna, et mieux vailantes au^t. Jean puce leur
 Oncle la somme de cent florins de tout par eux paye
 dont Jh en demeurant qu'ont si avec Duert et Jmest
 Requir. Et promesse par iceux de d'exchangeur faitte en oblige
 reciproque de tous leurs biens de se porter avec d'huie d'huie
 a la lieue de droits seigneuriaux pour ce d'heul par
 les d'exchangeur payables de un l'ascun pour la quier
 ce qu'il luy est advenue par le jnt exchange, ainsi fait
 esrassé au lieu soubz boutte, autre d'les Requir jnt
 Les Sieurs Moyse nicoulas Gouverneur d'at lieu de Ylae
 Hauffard jnt menieur de vaulion Termoins & i.

Pri-jentet
 Voyer la rectification du gl.
 Annuit; 1693.
 Le 27^e mars 1693. Registry / ACV Dh 12/13
 Jean puce. de grain de jre joutet vira le lieu de grain pour
 luy et les siens de Avendon, avec homms: Josie et Abraham
 de grain les neveux du mesme lieu jnt de Affauoir Sen^r
 demy porc de beure vive au^t. jra jentet, l'endroit au Camp de four
 d'antant la beure du s^r. Abraham Hebert d'orient. Celle des
 homms Joseph et pierre de grain siens doctidat et vive Et
 celle des d^r. acquisteur de vent; avec fond p^r. Et est pour
 le jnt jnt de 160^l. jnt outre 7^l 6^s pour la d'ingls et
 10^l de vin heu. Le tout paye et satisfait, dont le s^r. accepte
 en demeurant quittent et les leur, avec les deventures et jmest
 Requir et promesse de d'huie maintenance sauf le droit seig^r nats
 par le s^r. acquist^r payables p^r. fait au lieu s^r oblige de vivre
 et d'les requir, jraient, Et Joseph nicoulas jnt Michel Rochat
 jntieur et jraient humberlet l'ainé dit lieu Termoins & i.

Pri-jentet

Leuce Dat. pour 14^e juillet 1699. Leuce; ACV Dh 12/13
 Personnellement se sont constitués et établis les deuant hommes
 Moyse et Abraham Rochat freres, lesquels touchants p^r. doctidat
 et le Louys Rochat leur leur jnt et avec Et Josie de grain
 son d'ieur acceptants p^r. Affauoir la somme de 850^l p^r
 provenant pour defaut du payement du partage sur acq^r
 enteur fait p^r. payables savoir 250^l entre cy et s^r. Michel
 mochain et 190^l a l'annocation prochaine et la rita quia
 450^l de s^r. pour en six ans avec la sence la p^r. d'cheant
 au 25^e mars 1699 ainsi continuent p^r. conditionné

Dh 12/ 1. Date: (dès après 1691)

Jaques Lugin du Pré Jantet doit à Abraham Aubert du Lieu
60 florins. Hypothèque 2 poses de terre sises derrière sa maison.

Dh 12/ 2 Date: (dès après le 6e mars 1693)

Jean Pierre Lugin du Préjentet et Josué et Abraham Lugin
ses neveux du même lieu.

Josué est fils de Pierre Lugin

Elisabeth Rochat sa tante femme de Jean Pierre Lugin

Joseph Reymond du Préjentet.

Mtre Pierre Reymond du Préjentet (12 juin 1693) doit 47 florins...
au sieur Abraham Aubert. Une génisse est hypothéquée, de poil rouge.

10 juillet 1693, avant et après, doivent maints particuliers
de la commune graines à LL.EE. Tragique!

Jaques Lugin du Préjentet idem.

Maître Pierre Reymond charpentier du Préjentet idem.

Se sont constitués le 18 juillet 1693 Moyse et Abraham feu David
Rochat des Charbonnières demeurant à la Cornaz et Louise Rochat
leur soeur épouse de Josué feu Pierre Lugin du Préjentet rière
le Lieu.

Le 19 mai 1694. Jaques Lugin du Préjentet de gré confesse d'avoir
et tenir en admodiation pour 6 ans aujourd'hui com et par tel
jour finissant des hon. David et Abraham feu le sieur Jérémie du
Pont présent assavoir les diesmes de chanure et lins dit Préjentet
des Esserts, la Frasse, Fontaine aux Allemands et les Claude.
Et c'est par le revenu de 32 barils bien fait jusqu'à mettre
douze livres de poissons délivrables à St Michel d'un casquin
au st peyne de damps fait au lieu sous obligation des biens
et les requis présent le sieur Claude Rochat et David Lecoultre
lieux du Lieu du Chenit témoin. (copie interviendra ultérieurement).

5 octobre 1694. Décès de Pierre Reymond maître charpentier du
Préjentet (à cette date ou avant). Laisse 3 filles: Louyse
Elisabeth, Marie et Anne Reymond.

Abram Lugin et Joseph Lugin doivent à Abraham Reymond du
préjentet 15 florins. Acte du 16 novembre 1694.

Genevisaz fille de Pierre Maréchaux est femme d'Abraham Reymond
du Pré Jentet. Jean Maréchaux son frère. Acte du 6 I 1672. Dh 13.

Dh 1 à 6. 21 9bre 1699 Assignat de mariage pour Genevisaz
Mareschaux du Lieu femme d'Abraham Reymond du Pré Jentet.
Contre lui. 450 florins outre une bonne vache et son trousseau.
Son mari lui assigne en contrepartie: une pose de terre au
lieu dit Aux Landes (Préjentet), limitant la charrière publique
de bise et celle des hoirs de Pierre Reymond de vent. Plus une
pose de terre lieu dit: Champ du vieux chalet qui jouxte la terre
de Pierre Reymond de bise et orient; celle des hoirs d'occident et
les communs entre les dicts confesseurs et le dict Pierre Reymond
son frère de vent.

Cession pour Moyse feu Jaques Lugin du Lieu contre André fils de
David Meylan son beau-frère des Esserts. 1700 2 janvier.

Aux environs de cette date:

André Meylan des Esserts agissant au nom d'Abraham Meylan son fils quitte, remet à Moÿse feu Jaques Lugin son beau-frère et oncle de son fils du Pré Jantet rière le lieu les biens et effets que le dit Meylan peut prétendre au chacun de ses fils par les biens qui pouvoit échoir de feu Elisabeth Lugin, femme en première noce du dit Meylan et soeur du dit Lugin; bien paternels et maternels, savoir: maison, damp, pré, appartenances et autres biens tant meubles et immeubles. 180 florins.

Dhl. Doit Moÿse Lugin du Préjantet à Gabriel Dugard, Seigneur d'Echichens: 1000 florins. Biens hypothéqués: champs, jardin, maison, pré, commun, pâturage.

Terre de David Nicolaz de Bise

Les biens aux hoirs Humberst de vent.



Une promenade nostalgique dans la région du Pré-Jentet le dimanche 15 octobre 1995, ciel plombé à mort, prélude à un lendemain de bise noire, nous amène à prolonger notre réflexion sur ce petit hameau perdu.

Trois ruines ou mazures situées avec certitude. Il se peut que certaines des anciennes maisons qu'elles signalent aient été doubles. Les plus gros amoncellements de cailloux à l'intérieur des ruines même nous posent problème. Cheminées ? La plupart de celles-ci étaient en bois. Fourneaux ? Il se peut, mais de tels volumes de caillasse nous étonnent. A l'arrière le plus souvent, anciens puits ? Comment les matériaux ne seraient-ils pas tombés dans les vides pour les combler et ne rien laisser d'apparent ? Tas ultérieurs faits par l'homme qui aurait rassemblé là des restants de murs d'entourages de jardins par exemple et qui les gênaient d'une façon ou d'une autre ? La question reste posée.

Une mazure supplémentaire pourrait éventuellement être signalée dans les hauts du pâturage. Il s'agirait alors de la maison, principale ou secondaire, de Moyse Lugrin, où fut installé momentanément le corps de garde en 1708.

Il est possible que le chalet actuel du Pré-Jentet quant à lui soit sur l'emplacement du précédent qui aurait pu être celui construit par Philippe-Etienne RoCHAT du Pont, lieutenant-bailli-val de Romainmôtier, en 1737. Dans la visite de la Commission du district de la Vallée pour l'évaluation des bâtiments il est désigné comme suit :

"No 166. RoCHAT Adolphe et indivis. Le Pré Gentet, montagne leur appartenant, rechange avec le Bonhomme, un chalet comprenant une cuisine, deux chambres en bas, une en haut, bonne charpente, clôtures de cloisons en pierre, contenant 30 toises , compris une étable à porcs du côté du midi. Plan fol. 61 no 3, article 2923. Juste valeur: frs. 1200.-" 1.

La toise étant à l'époque, toise carrée il s'entend, de 8,5 ou 8,6 m², nous avons-là un bâtiment occupant une surface de 255 m², soit de 20 mètres de long sur 12,75 de large, ou encore de 18 m. de long sur 14 m. environ.

La mazure située à quelque deux cent mètres du chalet actuel du Pré-Jentet, mesure quant à elle 49 pas de profondeur sur 56 pas de longueur, soit environ 14,7 m x 16,8 m, ce qui fait une

1. ACV, GEB 141/1, p. 71. Visite de 1837, du 3 août.

surface totale de 247 m², la même, à peu de chose près, que celle de l'ancien chalet susjacent.

Nous n'avons pas repéré de mazures au delà du chalet actuel du Pré-Jentet en direction de la frontière. Il est à noter cependant que cette zone a été moins visitée.

L'immensité du territoire du Pré-Jentet dont l'essentiel est en anciens champs, constatée mieux encore par un retour de promenade fait à la lisière supérieure des bois, ce qui permet d'embrasser d'un seul coup d'oeil tout le vallon, auquel nous rajouterons le territoire du Bonhomme traversé ultérieurement, fait prendre conscience de manière aiguë de la prodigieuse vie agricole qui anima nos hauts aux XVII^e et XVIII^e siècles surtout. Le XIX^e (XVIII^e pour le Pré-Jentet) fut le signal d'un retrait massif vers les zones plus habitées des bas.

La surface totale des champs ainsi délaissée au cours des âges pour laisser place aux pâturages, est difficile à mesurer de visu, mais elle doit correspondre très certainement à la moitié au moins du territoire cultivable du bas, si ce n'est plus. Et c'est énorme. Un tel travail de défrichage, non pas de surface, mais en profondeur, afin de faire des terres labourables, qui n'a débouché ultérieurement que sur de "vulgaires terres à vaches", soit pâturages, laisse un sentiment de tristesse profond. Que de peine, que de sueur en somme pour en arriver là, c'est-à-dire à produire non plus pour se nourrir, mais simplement pour participer à une surproduction laitière difficile à résorber. Mais telle fut l'histoire de notre vallon, sans doute pas unique, similaire plutôt à quantité d'autres zones du Jura et même des Alpes situées à des altitudes qui un jour nécessiteraient des choix draconiens.

On pourrait s'étendre longtemps sur le phénomène. Qui a été évoqué par Paul Hugger dans son magnifique ouvrage: "Le Jura vaudois, la vie à l'alpage", au chapitre: "recul de l'habitat permanent dans le Haut-Jura".

Pour terminer cette étude, si incomplète soit-elle, nous parlerons un peu d'un personnage qui joua un rôle très important au Pré-Jentet dans la première moitié du XVIII^e siècle, Philippe-Etienne Rochat du Pont, l'arrière-grand-père d'Adolphe Rochat qui possédait encore la montagne en 1837, lors de la visite de la commission des bâtiments. Renseignements tirés du manuscrit Eugène Rochaz - rédaction de 1940 environ - ancien syndic de Romainmôtier.

Philippe-Etienne Rochat

Fils d'Abraham et de Susanne Nicoulaz (Nicole).

Naissance au Pont.

Baptisé à l'Abbaye le 19 novembre 1677 par le respectable Philippe Tacheron ministre, et David Grobéty, impositionnaire, Egr. Etienne Vallotton sr Chatelain de Vallorbe, Maresne honorée femme du sr. Lieutenant de Vallorbe et h. Anne fille du Sr. Juge Moinet (ou Moiret).

Bourgeoisie de l'Abbaye. Du Lieu dès le 27 février 1927 avec passation à record du mas du Pré Jantet (signé A. Vallotton) qui provenait de son père.

Mariage à l'Abbaye avec Louise Berney des Bioux (L'Abbaye) le... 1703.

Décès au Pont (L'Abbaye) le 12 septembre 1746.

Profession: commis des péages pour LL.EE. au Pont.

Domicile: Le Pont (L'Abbaye).

FP (?): assesseur baillival du bailliage de Romainmôtier (1722-1746).

Militaire: s/lieutenant de la 8e compagnie de fusiliers (Vallée de Joux) (régiment romand) du 25 juillet 1712 au 12 novembre 1732. Remplacé par son fils Samuel-Tobie.- Capitaine militaire du Lieu (Archives cantonales de Berne, K. St 90, dès 1733).

Frères et soeurs de Philippe-Etienne

Marguerite Elisabeth, baptisée le 26 février 1681 à l'Abbaye.

Pierre-Samuel, baptisé le 29 mai 1675 à l'Abbaye.

Jean-Félix, baptisé le 26 décembre 1672 à l'Abbaye, décédé au Pont le 8 juin 1758. Epousa entre 1689 et 1692 Louise Rochat.

Siméon, baptisé le 20 mars 1670 à l'Abbaye.

Isaac, baptisé le 9 février 1668 à l'Abbaye.

Louise-Marie, baptisée le 7 février 1664 à l'Abbaye.

David-Michel, né vers 1666. Epousa à l'Abbaye le 22 octobre 1686 Marie-Esther Romay (?) née à ... en 1640 (?)

Descendance de Philippe-Etienne

1. Marie-Marguerite
2. Marie-Madeleine
3. Samuel-Tobie
4. Abraham-Isaac
5. Louise-Benigne
6. Suzanne-Françoise
7. Louis-Anne-Françoise
8. Jeanne-Louise
9. Jeanne-Anne-Elisabeth
10. Jean-Etienne-Gabriel
11. Marianne-Judith
12. Jean-Rodolphe

Notes diverses sur Philippe-Etienne Rochat

Le 10 avril 1706 le capitaine Siméon Rochat, Philippe-Etienne Rochat assesseur-baillival, David Nicole et Jacques-David Rochat ont souscrit une lettre de rente pour la reprise comme caution de David Nicoulaz, ci-devant commis du sel. Capital: 10 900 florins; ce titre a été remboursé à LL.EE. le 29 mai 1727 (archives d'Alexandre Rochat, au Pont).

En 1730 l'assesseur baillival Philippe-Etienne Rochat était propriétaire de terres et moulin à la Vallée de Joux, commune du Lieu, aux Charbonnières, savoir:

Moulin de La Sagne avec tous ses droits, cours d'eau, rouages et meubles, curtils, cheneviers et clos à record.

En 1730 Philippe-Etienne Rochat du Pont, assesseur baillival de Romainmôtier est seul propriétaire des montagnes du Pré Jantet et vers chez le Bonhomme, territoire du Lieu, Vallée de Joux. A sa mort, survenue en 1746, cette propriété s'est partagée par moitié entre les deux frères ci-dessous qui furent les principaux auteurs, en 1759, de la construction de l'église du Pont qui fut démolie en 1921.

Lieutenant Samuel-Tobie, officier sérieux, Conseiller de la Commune de l'Abbaye

↓
Secrétaire Philippe

↓
Nogociant Lily 1/4
Lt Colonel Samuel 1/4 (fils de Lily).

Lieutenant baillival Jean-Rodolphe, conseiller, commandant du territoire de Rom. et inspecteur chef des forêts.

↓
Rodolphe, officier de carabin:
↓
Adolphe a or 1/2

Le testament de Philippe-Etienne Rochat, du 14 juin 1746, a été homologué le 12 septembre de la dite année. Une copie se trouve chez Alexandre Rochat au Pont. Aux archives cantonales voir le registre de la cour de Justice de Romainmôtier - No 30, (1745-1747), pages 232 à 239.

La propriété Pré-Jantet et vers chez le Bonhomme a été vendue par la famille vers 1840.

Note: très exactement le 24 septembre 1839, tout au moins la part possédée par Adolphe Rochat et Samuel Mayor, à Jacques Reverchon, pour le prix de 30 000.-

La situation en 1812 était la suivante: Vers chez le Bonhomme 66 vaches, Lily Rochat 1/2; Adolphe feu Rodolphe Rochat 1/4; Samuel Mayor 1/4; 93291 toises. Pré Gentet: Lily Rochat 1/2; Adolphe feu Rodolphe Rochat 1/4; Samuel Mayor 1/4; surface: 129 879 toises. Samuel Mayor était le beau-frère de Rodolphe Rochat, d'où sa présence là-haut par héritage.